RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

URPS INFIRMIERS DES PAYS DE LA LOIRE

5 boulevard Vincent Gâche
44200 NANTES
02 40 69 19 75
contact@urps-idel-paysdelaloire.fr

URPS
Infirmiers libéraux
Pays de la Loire

SOMMAIRE

01. L'URPS INFIRMIERS EN QUELQUES MOTS...

PRÉSENTATION & MISSIONS P1

L'ÉQUIPE DE L'URPS P2

02. LA REPRÉSENTATION AUPRÈS DES INSTITUTIONS

LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE (CRSA) P3

LES CONSEILS TERRITORIAUX DE SANTÉ (CTS) P4

LE COMITÉ RÉGIONAL DE CONCERTATION SUR LES SOINS DE PREMIER RECOURS (CORECS) P5

L'INSTANCE RÉGIONALE DE L'AMÉLIORATION DE LA PERTINENCE DES SOINS (IRAPS) P5

LES COMITÉS D'ACCOMPAGNEMENT TERRITORIAUX DES SOINS DE PREMIER RECOURS (CATS) P5

LES DISPOSITIFS D'APPUI À LA COORDINATION (DAC) P6

LE SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS (SAS) P6

03. LA PARTICIPATION À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE SANTÉ

L'APPUI DES INFIRMIERS AU SAMU-SAS P8

FOCUS SUR LA SARTHE P8

FOCUS SUR LA VENDEE (DISPOSITIF DEPLOYE A PARTIR DU 17 FEVRIER 2024) P10

SOMMAIRE

04. TRAVAILLER AVEC LES URPS ET LES STRUCTURES RÉGIONALES

EN INTERURPS

Contribuer à la vie de l'InterURPS P11
Participer au développement de l'exercice coordonné P11
L'expérimentation ICOPE Pays de la Loire P12

AVEC LES AUTRES STRUCTURES RÉGIONALES

Le Groupement d'Employeur InterURPS P16
L'Association ESP CLAP (Equipes de Soins Primaires Coordonnées Localement Autour du Patient) P17
Les URPS Infirmiers de France P17

05. L'ACCOMPAGNEMENT DES INFIRMIERS LIBÉRAUX DANS LEUR QUOTIDIEN

BOITE À OUTILS P18
INTERPRÉTARIAT P19
NUMÉRIQUE EN SANTÉ P19
COMMUNIQUER AUPRES DES INFIRMIERS P20
AMELIORER LES PRATIQUES P21
TUTORAT P21
ENQUETE A DESTINATION DES INFIRMIERS LIBERAUX DES PAYS DELA LOIRE P22

06. VALORISER LES INFIRMIERS ET LEUR RÔLE EN SANTÉ PUBLIQUE

VACCINATION P32
ACCOMPAGNEMENT AU DEPLOIEMENT DES BILANS PREVENTION P32
ANTIBIORESISTANCE P33
EXPERIMENTATION REDACTION DES CERTIFICATS DE DECES PAR LES INFIRMIERS P34

LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers collègues,

2024 aura été une année de confirmation : confirmation que notre profession est capable de s'adapter, de se mobiliser et de prendre toute sa place dans un système de santé en pleine transformation.

Dans un contexte tendu, où l'accès aux soins devient un défi quotidien pour de nombreux patients, les infirmiers libéraux des Pays de la Loire ont, une fois encore, répondu présent en réaffirmant ce que nous sommes : des professionnels de proximité, autonomes, organisés et pleinement investis dans la réponse aux besoins de santé de notre territoire.

L'URPS Infirmiers des Pays de la Loire s'est attachée, tout au long de l'année, à faire vivre cette réalité. Accompagner les dynamiques territoriales, soutenir l'émergence des CPTS, participer aux réflexions sur l'évolution de nos pratiques : autant de leviers que nous avons activé pour valoriser notre rôle et faire entendre notre voix.

Parmi les avancées majeures de 2024, le développement **des soins non programmés infirmiers** a marqué un tournant. C'est une réponse concrète, attendue, pertinente.
En lien avec les acteurs de terrain et les dispositifs d'organisation territoriale déjà existants , nous avons démontré que notre profession pouvait contribuer de manière efficace à désengorger les urgences, éviter des passages inutiles à l'hôpital et garantir un accès rapide aux soins.

Malgré ces évolutions positives, des défis qui restent devant nous : attractivité de notre exercice, valorisation de nos compétences, simplification des outils numériques, reconnaissance institutionnelle… Il reste du chemin, et c'est ensemble que nous continuerons à le tracer.

Ce rapport d'activité reflète l'engagement des élus de l'URPS, mais surtout l'énergie, la résilience et le professionnalisme des infirmières et infirmiers libéraux des Pays de la Loire. Il est aussi le témoignage d'une volonté collective de ne pas subir, mais d'agir, de proposer, et de construire.

Merci à toutes et à tous pour votre confiance, vos retours, vos idées et votre implication au quotidien. Continuons à faire bloc, à défendre notre exercice et à avancer, avec exigence, mais sans renoncer à notre identité.

Bonne lecture à tous et à très bientôt

David Guillet, Président de l'URPS Infirmiers Libéraux

LES TEMPS FORTS 2024

JANVIER

10 janvier : clôture de l'enquête à destination des IDEL de la région

Visite du Centre 15 de la Vendée

FEVRIER

Signature du protocole dérogatoire en Vendée pour le lancement du dispositif d'appui des infirmiers au Samu-SAS

MARS

Publication du parcours BPCO en InterURPS

AVRIL

Visite du Centre 15 de Loire-Atlantique

MAI

Publication des résultats de l'enquête à destination des IDEL (clôturée en janvier 2024) et du plan d'actions

JUIN

Lancement de l'expérimentation "Rédaction des certificats de décès" à laquelle l'URPS est associée pour l'indemnisation des infirmiers libéraux formés

Participation à l'organisation du séminaire InterURPS pour lancer une réflexion autour de la santé environnementale

JUILLET

Lancement des travaux avec l'Union Régionale des Médecins Libéraux autour d'une fiche de bonnes pratiques pour la réalisation de la téléconsultation assistée et la téléexpertise, ainsi que sur la qualité des prescriptions

OCTOBRE

Publication de la vidéo "Vaccination Grippe/ Covid-19 en ville en pluripro" avec le CRATB

Lancement des webinaires pour accompagner les IDEL dans le déploiement du dispositif "Mon Bilan Prévention"

NOVEMBRE

Organisation des rencontres des salariés des CPTS et des URPS par département, en partenariat avec l'InterURPS et l'ensemble des URPS de la région

01. L'URPS INFIRMIERS EN QUELQUES MOTS...

PRÉSENTATION & MISSIONS

Créée dans le cadre de la loi Hôpital Patients Santé Territoires (HPST) de 2009, l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) Infirmiers, association loi 1901, a pour objet de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional, notamment en participant à la préparation du projet régional de santé et à sa mise en œuvre. L'URPS Infirmiers assume les missions qui lui sont confiées par les conventions nationales prévues au titre VI du livre Ier (Article L162-16-1) du Code de la Sécurité Sociale. Les missions des URPS sont définies précisément dans l'article R. 4031-2 du Code de la Santé Publique.

Les URPS sont des associations financées par les contributions des professionnels de santé.

Quelles sont les missions de l'URPS ?

REPRÉSENTER LA PROFESSION AUPRÈS DES INSTITUTIONS ET PARTICIPER À LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE SANTÉ

L'URPS siège dans les instances de démocratie sanitaire régionales et départementales, ainsi que dans toutes les instances qui représentent un enjeu pour le système de santé et la profession.

Cette participation active des élus de l'URPS, contribue à l'amélioration de l'offre de soins et de la prise en charge des patients tout en faisant reconnaître la place essentielle de la profession.

En siégeant dans les instances et à travers les projets portés, l'URPS Infirmiers participe à la mise en œuvre de la stratégie régionale de santé.

ACCOMPAGNER LES 3 400 INFIRMIERS LIBÉRAUX LIGÉRIENS DANS LEUR QUOTIDIEN

Notamment à travers les communications (newsletter) et les évènements thématiques.

VALORISER LES INFIRMIERS ET LEUR ROLE D'ACTEURS DE SANTÉ PUBLIQUE, À TRAVERS LES PROJETS INNOVANTS

TRAVAILLER AVEC LES URPS ET STRUCTURES RÉGIONALES

L'ÉQUIPE DE L'URPS

Les représentants sont élus pour une durée de 5 ans. Le mandat actuel a débuté en juin 2021. Ils sont des infirmiers libéraux de terrain impliqués dans leur profession et leur région.

L'union est pilotée et animée par des infirmiers élus, en activité, entièrement mobilisés au sein de groupes de travail ou assurant des délégations auprès des instances de la région.

Le Bureau

Il est chargé de mettre en œuvre la politique de l'URPS Infirmiers, décidée par l'Assemblée. Il gère et administre l'URPS et rend compte chaque année à l'Assemblée. Pour instaurer une dynamique au sein de l'union, il se réunit plusieurs fois par an. Ses membres sont :

David GUILLET
Président

Fabienne DESNEAUX
Vice-Présidente

Stéphanie VILAIN
Secrétaire

Annie GROSEIL
Secrétaire Adjointe

Véronique DEGOULET
Trésorière

Nicolas GAUTIER
Trésorier Adjoint

L'Assemblée Générale

AJOUTER BENOIT TULASNE

Karine CORDIER

Florence CULLERIER

Christelle DE BARY

Sophie SINAGRA BESSE

Lydia GEORGET

AJOUTER Isabelle GAZE

Ghislaine MEILLERAIS

Poste vacant

Les salariées

Claire PAILLÉ
Coordinatrice
1 ETP

Lola DUBREUIL
Chargée de misison
jusqu'au 31/08 - 1/2 ETP

Claire QUEFFELEC-GOHIER
Assistante Administrative
jusqu'au 6/12 - 0,8 ETP

Elsa CROGUENNEC
Chargée de communication
0,2 ETP

Marianne HINSINGER
Assistante projet
à partir du 26/08 - 0,8 ETP

02. LA REPRÉSENTATION AUPRÈS DES INSTITUTIONS

L'URPS Infirmiers est un acteur incontournable des instances de démocratie sanitaire. Les élus, à travers leurs interventions, représentent la profession et apportent leurs contributions pour améliorer l'offre de soins et élaborer la politique régionale de santé.

LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE (CRSA)

Instance de démocratie sanitaire, la CRSA est le lieu privilégié de la concertation et concourt, par ses avis, à la politique régionale de santé. La CRSA s'organise autour d'assemblées plénières, de commissions permanentes et de quatre commissions spécialisées (prévention, organisation des soins, médico-social et droit des usagers).

L'URPS Infirmiers est membre du collège 7 « offreurs des services de santé » de la CRSA et siège au sein des deux commissions spécialisées : prévention et organisation des soins.

COMMISSIONS PERMANENTES ET ASSEMBLÉES PLÉNIÈRES

Les principaux sujets ayant été traités :

- Le suivi du déploiement du Plan Régional Santé 3 (PRS3) ;
- Etat d'avancement de la mise en oeuvre du Plan de Mobilisation pour les ressources humaines en santé ;
- Le retour des travaux conduits en groupe et en commission ;
- Le zonage des chirurgiens-dentistes.

4
participations

COMMISSION SPÉCIALISÉE DE PRÉVENTION (CSP)

Les principaux sujets ayant été traités :

- Mon Bilan Prévention ;
- La prévention en direction des personnes en situation de handicap ;
- Prévention santé des étudiants (étudiants relais santé) ;
- Prévention/santé/travail.

9
participations

COMMISSION SPÉCIALISÉE DE L'ORGANISATION DES SOINS (CSOS)

Les principaux sujets ayant été traités :

- Présentation du plan d'accès aux soins dans les territoires (généralisation des CPTS, 4000 MSP, médicobus, assistants médicaux)
- Zonages dentistes et kiné
- Avis porté sur certaines activités et autorisations

4
participations

LES CONSEILS TERRITORIAUX DE SANTÉ (CTS)

Les CTS de la région ont pour objet l'exercice de la démocratie en santé de proximité et la mise en cohérence des initiatives et actions des partenaires dans le domaine de la santé et leur bonne articulation. Les acteurs réunis aident à identifier les besoins sur les territoires, à élaborer des propositions visant à améliorer la réponse aux besoins des populations, notamment sur l'organisation du parcours de santé.

Leur fonction s'exerce sur l'ensemble des champs de compétences de l'ARS : santé publique, prévention, promotion de la santé, santé mentale et offre de soins, soins de premier recours, hospitalisation et accompagnement médico-social.

Ils sont composés de 34 à 50 membres, répartis dans 5 collèges. L'URPS Infirmiers est membre du collège « Professionnels et offreurs des services de santé ». Les élus de l'URPS ont participé à des plénières, des groupes de travail et des bureaux.

CTS LOIRE-ATLANTIQUE

Les principaux sujets ayant été traités :

- Le handicap ;
- Lancement du suivi des Contrats Locaux de Santé ;
- Parcours gériatriques : enjeux, défis et perspectives ;
- Zonages dentistes et kinésithérapeutes en Pays de la Loire.

4
participations

CTS SARTHE

Les principaux sujets ayant été traités :

- Impact de la Loi Valletoux ;
- Point sur la démographie médicale ;
- Suivi du CNR Santé ;
- Suivi des travaux lancés sur la santé mentale ;
- Concertation sur les zonages des chirurgiens dentistes et des masseurs-kinésitérapeutes
- Présentation des résultats de l'enquête IPA.

3
participations

CTS MAYENNE

Les principaux sujets ayant été traités :

- La prise en charge du handicap ;
- Le zonage des chirurgiens dentistes et des masseurs-kinésitérapeutes ;
- La présentation du système d'information May ville-hop.

3
participations

CTS VENDÉE

Les principaux sujets ayant été traités :

- La territorialisation en santé ;
- Présentation et suivi du Projet Régional Santé Environnement 4 (PRSE 4) ;
- Retour sur l'organisation des soins face aux tensions estivales ;
- Impact de la réforme du 3ème cycle de médecine.

4
participations

CTS MAINE ET LOIRE

Les principaux sujets ayant été traités :

- Comment appuyer la démarche de promotion de l'activité physique et sportive ;
- Handicap : présentation des communautés 360 ;
- Bilan des groupes CNR santé ;
- Impact de la loi Valletoux ;
- Zonage Sage-femme et accès aux médicaments.

1
participation

LE COMITÉ RÉGIONAL DE CONCERTATION SUR LES SOINS DE PREMIER RECOURS (CORECS)

Le CORECS est le lieu de concertation et de dialogue avec les professionnels et les partenaires intervenant dans le secteur des soins de premier recours.

Les principaux sujets ayant été traités :

- Présentation du plan d'accès aux soins dans les territoires ;
- Zonage Chirurgiens-dentistes et Masseurs-kinésithérapeutes ;
- Avis sur l'autorisation d'activités (USLD, radiologie diagnostique, soins critiques).

5

participations

L'INSTANCE RÉGIONALE DE L'AMÉLIORATION DE LA PERTINENCE DES SOINS (IRAPS)

L'IRAPS contribue à l'amélioration de la pertinence de la prestation, des prescriptions et des actes dans la région. L'URPS Infirmiers est représentée par un membre titulaire et un membre suppléant.

Aussi, des soirées Iatrogénie ont pu être organisées pour les professionnels de santé au sein de CPTS.

LES COMITÉS D'ACCOMPAGNEMENT TERRITORIAUX DES SOINS DE PREMIER RECOURS (CATS)

Ces comités sont animés par les délégations territoriales de l'ARS dans chaque département, et ont vocation à accompagner les acteurs territoriaux dans la mise en place de l'exercice coordonné. L'URPS Infirmiers est membre de ces comités. Les élus URPS participent donc aux CATS organisés sur les territoires soit 3 à 4 par département et par an.

13

participations

Les sujets au coeur des comités en 2024 ont été :

- Les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) ;
- Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) et les projets de santé portés ;
- La présentation d'outils déployés en région ou sur les départements (Globule, May ville-hop...).

Du fait de la forte implication des infirmiers libéraux dans les structures d'exercice coordonné, la présence de l'URPS au sein du CATS est essentielle. Elle permet de suivre le développement des structures d'exercice cordonné sur la région.

Plus largement, le CATS permet d'avoir une vision globale du système de santé, des problématiques actuelles et futures, ce qui permet à l'URPS d'adapter ses projets en fonction des besoins. Les CATS permettent à tous les acteurs de santé (médico-social, santé, élus politiques, conseil départemental, usagers ...) de se rencontrer et de réaffirmer le rôle des infirmiers libéraux.

LES DISPOSITIFS D'APPUI À LA COORDINATION (DAC)

L'URPS Infirmiers a participé aux travaux de déploiement des DAC, au titre de l'URPS Infirmiers et ou de l'InterURPS. L'objectif étant de permettre un déploiement des dispositifs d'appui à la coordination adapté aux professionnels de santé libéraux.

Perspectives 2025

- Poursuivre l'implication de l'URPS Infirmiers dans les travaux de déploiement des DAC ;
- Participer aux instances de gouvernance, à travers l'InterURPS.

LE SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS (SAS)

2020

Appel à candidatures du Ministère des Solidarités et de la Santé pour la désignation de projets pilotes expérimentateurs du Service d'Accès aux Soins (SAS) : deux projets proposés en Pays de la Loire : Loire-Atlantique et Sarthe.

2021

La Loire-Atlantique est retenue au niveau national.
L'ARS des Pays de la Loire a décidé :

- d'un soutien et d'un accompagnement du projet pilote de la Sarthe.
- d'accompagner les 3 autres départements dans la préparation du déploiement du SAS sur leur territoire.

2022

Poursuite et ajustement des actions entreprises en 2021 pour assurer leur pérennisation et finaliser l'accompagnement.
Elargissement du SAS au Maine et Loire et à la Mayenne.

Depuis 2021, un chargé de mission InterURPS accompagne les structures de représentations des professionnels de santé libéraux pour l'intégration des professionnels dans le SAS. Sa mission est structurée autour de 3 objectifs :

- Consolider le rôle des libéraux dans la mise en œuvre du SAS en Loire-Atlantique
- Participer au déploiement du SAS dans les autres départements de la Région
- S'approprier et mettre en œuvre le rôle de Référent Territorial

En 2024, plusieurs temps forts ont eu lieu :

- Première session de rencontres, visites et d'immersion des OSNP auprès des professionnels de santé libéraux (SOS Médecins, CPTS, ADOPS, cabinet médical, Maison de santé, plateforme de télésecrétariat).
- Organisation de 2 visites du Centre 15 de Loire-Atlantique (avril et décembre) pour les salariés des CPTS et des URPS.
- Lancement du SAS 49, le 21 mai 2024.
- Animation, lors du séminaire InterCPTS des Pays de la Loire (novembre), de 2 ateliers sur le thème : les SNP, partage d'expérience entre les départements (vision pluriprofessionnelle).
- Rédaction et diffusion de la seconde version du document de recensement des dispositifs de prise en charge des SNP et protocoles mis en place par les CPTS de la région Pays de la Loire.
- Remontée de données statistiques des CPTS du 44 : Analyse du 4ème trimestre 2023 et remontée des données des 1er et 2d semestres 2024.
- Réflexion sur la création d'un groupe de travail sur les indicateurs SNP des CPTS de la région. En amont de celui-ci rencontres départementales avec les CPTS.
- Lancement du SAS 53, le 9 décembre 2024.

Perspectives 2025

Pour 2025, il y aura un fort enjeu à pouvoir faire remonter des données et statistiques des dispositifs de prise en charge des SNP des CPTS. Plus largement, il s'agira de continuer la réflexion sur une remontée consolidée et harmonisée à l'échelle régionale. Cette dynamique devra prendre en compte les spécificités territoriales (outils et fonctionnements différents) ainsi que les vigilances des CPTS.
L'autre perspective majeure sera de continuer d'accompagner le développement des SNP pluriprofessionnels actuellement en réflexion dans certaines CPTS, et ce, en lien avec les URPS.
Au vu des évolutions des SAS, une adaptation du CPOM et des missions sera nécessaire pour s'adapter au mieux aux acteurs et partenaires libéraux.

03. LA PARTICIPATION À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE SANTÉ

L'APPUI DES INFIRMIERS AU SAMU-SAS

Suite au déploiement des mesures Braun, dès le mois de juillet 2022, les acteurs de la Sarthe, engagés dans le dispositif ont souhaité poursuivre l'expérimentation. Pour répondre aux besoins du département, dès décembre 2022, un protocole dérogatoire tripartite * a été signé pour étendre la rémunération à hauteur d'un AMI 5,6 pour les infirmiers mobilisés par le centre de régulation médicale, en astreinte et hors astreinte (cotation initialement prévue uniquement dans le cadre des mesures Braun pour les infirmiers d'astreinte).

Ainsi, en Sarthe, deux dispositifs coexistent :

- le protocole dérogatoire en journée, en semaine (dispositif hors astreinte) : le cabinet infirmier habituel du patient est déclenché en 1ère intention. Si ce dernier n'est pas disponible ou si le patient n'a pas de cabinet habituel, un infirmier exerçant en proximité du patient est mobilisé ;
- la mesure Braun : dispositif d'astreinte, en horaire PDSA**, uniquement sur des secteurs identifiés par les acteurs.

A partir du mois de juillet 2023, la cotation AMI 5,6 est devenue la rémunération plancher pour les prises en charge sur demande de la régulation.

En 2024, le dispositif s'est déployé (uniquement sur les horaires de journée en semaine) sur le département de la Vendée. L'URPS Infirmiers a également animé les groupes de travail préalables au déploiement pour le Maine-et-Loire et la Mayenne, pour un lancement du dispositif en 2025.

*Centre hospitalier du Mans, CPAM 72 et URPS Infirmiers Pays de la Loire
**Permanence De Soins Ambulatoire

FOCUS SUR LA SARTHE

Quelques chiffres

65 infirmiers libéraux mobilisés dans le dispositif d'astreinte

467 sollicitations : 340 en horaires de journée et 157 sur les horaires d'astreinte

71% des patients pris en charge par les infirmiers sont restés à domicile

Taux de remplissage des plannings d'astreinte par mois sur les 5 secteurs d'astreinte

Secteur	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Le Mans	98%	92%	100%	100%	95%	98%	92%	93%	100%	100%	100%	98%
Nord du Mans	100%	100%	100%	97%	93%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	98%
Sud du Mans	100%	100%	100%	100%	98%	100%	92%	100%	100%	100%	100%	100%
Le Bailleul	98%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	98%	100%	95%	100%	95%
Sillé le Guillaume	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

COUVERTURE TERRITORIALE ET LES SOLLICITATIONS EN ASTREINTE ET HORS ASTREINTE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Sollicitation de l'idel d'astreinte (dispositif #2) :

Quels horaires ?

Lundi au vendredi 20h à 00h
Samedi 12h à 00h
Dimanche 8h à 00h

Le Mans / Sud du Mans / Nord du mans / Sillé Le Guillaume / Le Bailleul

Sollicitation de l'idel de proximité (hors astreinte - dispositif dérogatoire) :

Du lundi au vendredi de 8h à 20h

Sur tout le département

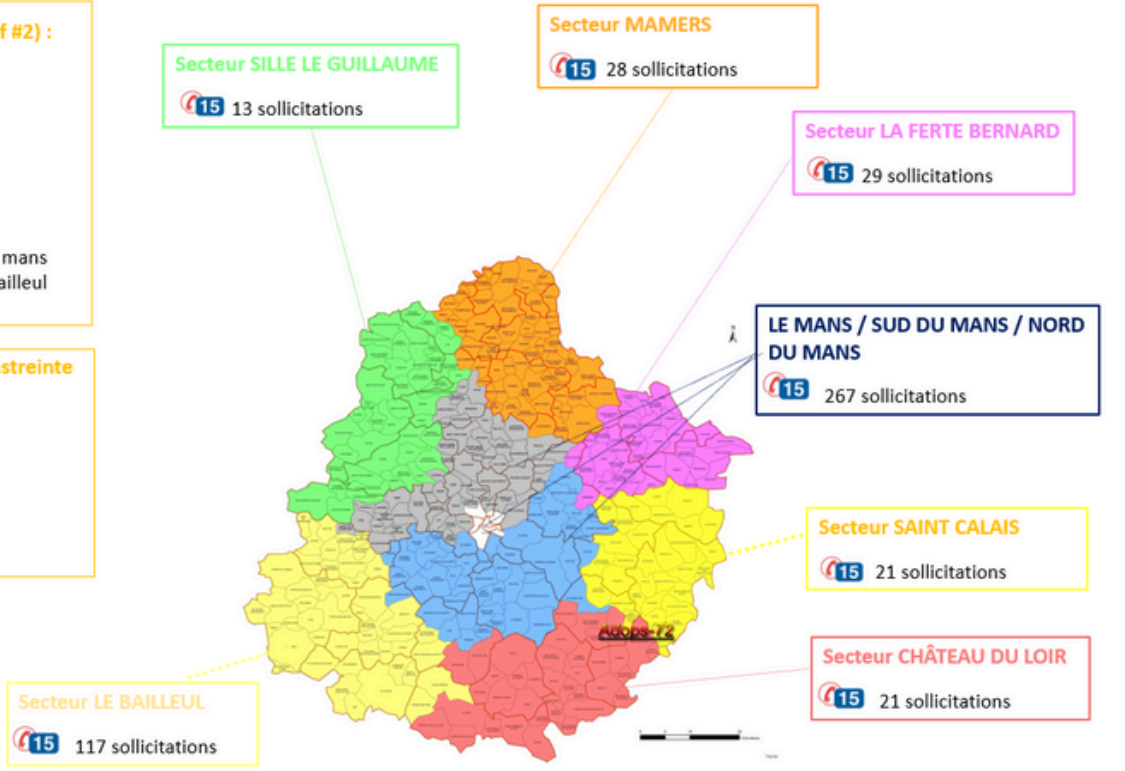

FOCUS SUR LA VENDEE (DISPOSITIF DEPLOYE A PARTIR DU 17 FEVRIER 2024)

Nombre de sollicitations par CPTS

Perspectives 2025

Le projet déployé en Sarthe et en Vendée se poursuivra en 2025 grâce à la signature de la lettre de cadrage du Ministre de la santé en date du 4 juillet 2024. Le dispositif se déploiera dès le mois de mars 2025 sur les départements du Maine-et-Loire et de la Mayenne.

La prise en charge des soins infirmiers non programmés est un enjeu de santé publique et pour la profession. L'URPS Infirmiers représentera la profession dans chacune des instances et plus particulièrement dans le cadre des travaux conduits pour le prochain projet régional de santé.

04. TRAVAILLER AVEC LES URPS ET LES STRUCTURES RÉGIONALES

En InterURPS

Contribuer à la vie de l'InterURPS

L'association InterURPS (médecins, infirmiers, chirurgiens-dentistes, pharmaciens, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes, pédicures-podologues, orthophonistes, orthoptistes, biologistes) créée en décembre 2019, est née de la volonté des URPS de mener une réflexion commune autour de l'exercice coordonné et des pratiques pluridisciplinaires. L'association s'attache à promouvoir une interprofessionnalité innovante et respectueuse de chaque identité métier. Elle valorise l'activité libérale tout en mettant en exergue le rôle primordial du professionnel de santé de ville dans le virage ambulatoire.

L'URPS Infirmiers participe à cette dynamique en s'inscrivant dans les projets portés par l'InterURPS et en participant à la vie associative.

Participer au développement de l'exercice coordonné

L'interURPS poursuit sa mission de facilitation et son accompagnement auprès des CPTS pour aider à la cohérence régionale et leur apporter un soutien méthodologique. Elle accompagne depuis 2018, la création de CPTS en Pays de la Loire, avec le soutien de l'ARS et de l'Assurance maladie.

Notamment, l'Association InterURPS a pour but de :

- accompagner les professionnels de santé souhaitant se constituer en CPTS ;
- faciliter la communication entre les CPTS ;
- animer le réseau des coordinateurs CPTS (par des réunions hebdomadaires et des journées trimestrielles) afin entre autres, de constituer un relai entre les informations nationales, régionales et les CPTS ;
- animer les conseils d'administration des CPTS n'ayant pas encore de coordinateurs ou de chargés de mission ;
- former les coordinateurs CPTS à la formation PACTE par le biais de 2 formateurs relais InterURPS ;
- animer le réseau régional du collectif InterCPTS Pays de la Loire.

L'expérimentation ICOPE Pays de la Loire

icope
Pays de la Loire

Le contexte

La région des Pays de la Loire compte 1 051 800 personnes de plus de 60 ans en 2021, en augmentation de 26% en 10 ans lorsque la population générale augmente de 8%. Le nombre des pathologies chroniques et des personnes dépendantes augmente avec le nombre de personnes agées. Vieillir en bonne santé est l'un des enjeux majeurs de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Le programme ICOPE c'est quoi ?

La stratégie globale « Vieillir en bonne santé » 2020-2022 présentée par le Ministère des Solidarités et de la Santé mise sur une prévention tout au long de la vie pour repousser la perte d'autonomie. En vue de renforcer la prévention à partir de 60 ans, la stratégie prévoit l'expérimentation dans plusieurs régions de France d'un programme de dépistage de la fragilité selon la démarche ICOPE (Integrated Care for Older PEople) de l'OMS. Ce programme met l'accent sur l'optimisation des capacités intrinsèques (la mobilité, la nutrition, les fonctions sensorielles, l'état psycho-social et la cognition) et fonctionnelles en tant que clés d'un vieillissement en bonne santé.

Ainsi, l'InterURPS des Pays de la Loire, le GHT 44, le GHT 49 et le Gérontopôle des Pays de la Loire ont élaboré un dispositif au sein duquel les professionnels de santé libéraux ligériens réalisent le dépistage et l'évaluation des capacités fonctionnelles des personnes âgées de 60 ans et plus, non dépendantes et vivant à domicile. Le projet ICOPE Pays de la Loire est une expérimentation nationale selon les critères dérogatoires "Article 51" avec une évaluation qui se termine le 5 janvier 2025. Les résultats de l'évaluation poussent vers un déploiement d'ICOPE dans le droit commun en 2026.

Quelles URPS sont mobilisées ?

L'expérimentation ICOPE Pays de la Loire est portée par l'InterURPS des Pays de la Loire, association regroupant les 10 URPS ligériennes. ICOPE est un projet pluriprofessionnel qui mobilise 8 professions : chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, orthoptistes, orthophonistes, pharmaciens et pédicures-podologues.

Les objectifs

Les objectifs sont fixés par le cahier des charges de l'expérimentation, publié le 28 décembre 2021. Ils sont de 210 professionnels de santé libéraux formés et 13 555 inclusions d'usagers en 3 ans.

- 60% des 13 555 inclusions doivent être réalisées par les professionnels de santé libéraux soit 8 133 inclusions sur les 3 années d'expérimentation ;
- 40% doivent être réalisées par les acteurs de l'amont et l'autotest soit 5 422 inclusions sur les 3 années d'expérimentation.

L'équipe

Les élus

Un élu de chaque URPS est identifié sur le projet ICOPE :
- Karine Glotin, URPS Orthophonistes
- Sonia Vicat, URPS Orthoptistes
- Agathe Devineau, URPS Pédicures-podologues
- Denis Macé, URPS Pharmaciens
- Fabienne Yvon, URML

2 élus URPS sont référents du projet :
- David Guillet, URPS Infirmiers
- Jean-Baptiste Montaubric, URPS Masseurs-kinésithérapeutes

Les salariés

- **Céline Girard**, jusque septembre 2024

Chargée de mission ICOPE recrutée début 2022. Elle a pour mission le déploiement opérationnel du projet ICOPE Pays de la Loire. En remplacement de Céline Girard, 3 salariés des URPS ont assuré l'intérim à partir de septembre, en étant mis à dispositions par leurs URPS respectives. Il s'agit de :
Anne-Claire Oger, mise à disposition par l'URPS Pharmaciens
Marianne Hinsinger, mise à disposition par l'URPS Infirmiers
Axel Desaintmartin, mis à disposition par l'URML

- **Elsa Croguennec**

Chargée de communication, mise à disposition par le Groupement d'employeurs Inter URPS. Elle a pour mission le développement et la création des éléments de communication.

- **Jeannine Shaughnessy**

Responsable administrative mise à disposition par l'InterURPS, elle assure les tâches administratives du projet ICOPE et gère la facturation des actes en important les données sur le site de la plateforme Article 51 pour le paiement.

Les salariés partenaires

- Anne-Claire Oger, URPS Pharmaciens, mise à disposition à partir de septembre 2023
- Axel Desaintmartin, URML, mis à disposition à partir de septembre 2023
- Claire Paillé, URPS Infirmiers
- Amandine Bouchereau, URPS Pédicures-podologues, Orthophonistes, Orthoptistes
- Vincent Le Gloahec, URPS Chirurgiens-dentistes
- Philippine Rochemaure, URPS Masseurs-kinésithérapeutes

La gouvernance

En 2024, ont eu lieu :	2 Comités nationaux Salariés partenaires + Élus référents	3 Comités de pilotage régionaux • ARS + CPAM + CD • Salariés partenaires • Élus référents • CdM URPS	7 Ateliers élus • Salariés partenaires • Élus URPS • CdM URPS

La formation

Les professionnels de santé libéraux

Initialement, la formation devait être livrée par le Gérontopôle de Toulouse qui avait reçu des financements.La formation livrée ne s'adaptait pas au modèle libéral des Pays de la Loire. Nous avons donc dû créer intégralement une formation au dispositif ICOPE Pays de la Loire, à destination des professionnels de santé libéraux, disposant d'une URPS sur les territoires des CPTS engagées.

En 2024, la plateforme e-learning reste accessible à tous les participants déjà formés, et propose de nouvelles vidéos réalisées par les professionnels de santé :

- Karine Glotin, orthophoniste a présenté la passation du MMSE (Mini Mental State Examination)
- Stéphanie Vilain, infirmière a présenté la passation du MNA (Mini Nutritional Assessment)
- Sophie Caillaud, masseur-kinésithérapeute a présenté la passation du SPPB (Short Physical Performance Battery)
- Sonia Vicat, orthoptiste a présenté la passation du SNELLEN
- Fabienne Yvon, médecin généraliste a présenté la passation du PHQ9 et la conduite à tenir en fonction des résultats.

Professionnels formés
69 masseurs-kinésithérapeutes
63 infirmiers
23 médecins
22 pharmaciens
21 orthophonistes
18 pédicures-podologues
4 orthoptistes

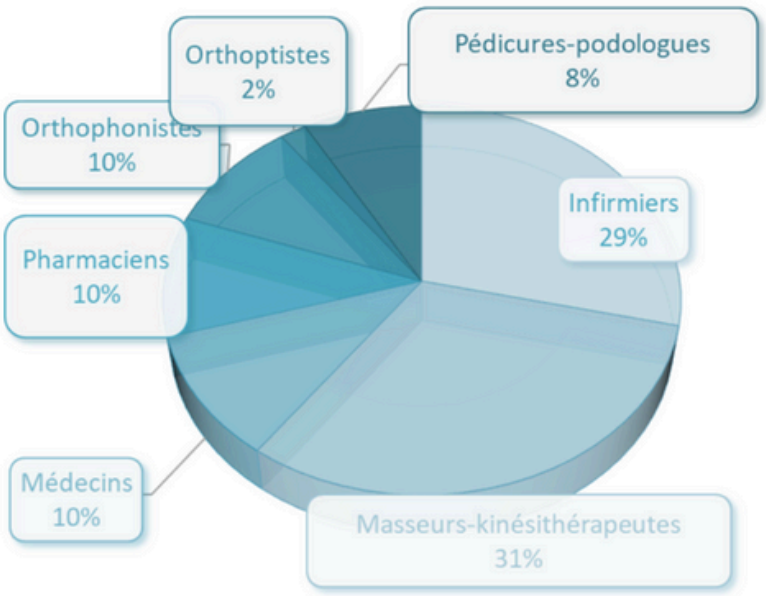

Les résultats

L'outil informatique

L'outil numérique est un enjeu majeur dans le déploiement du projet ICOPE Pays de la Loire. Le 17 janvier 2023, il a été ouvert aux professionnels de santé libéraux formés. Plusieurs évolutions ont été effectuées au cours de l'année :

- Le message automatique au médecin traitant en mars 2023
  L'arrivée du Step 2 en mobilité en octobre 2023
- La facturation automatique en octobre 2023
- L'inclusion automatique en décembre 2023
- La gestion d'alerte en mobilité en octobre 2024

À ce jour, les professionnels de santé utilisent l'outil régional eParcours, alors que les acteurs de l'amont utilisent la solution ICOPE Monitor. La coexistence de ces deux outils génère des difficultés plus particulièrement pour la gestion de l'alerte.

Les inclusions

Les premières inclusions ont eu lieu à partir de la fin janvier 2023.
Sur 2024, 661 inclusions ont été réalisées par les professionnels de santé libéraux et 255 Steps 2.
200 inclusions réalisées par les infirmiers libéraux en 2024 (soit 29% des inclusions totales sur l'année). Ainsi, les infirmiers sont la deuxième profession faisant le plus d'inclusions derrières les masseurs-kinésithérapeutes.

La gestion des alertes

15 professionnels libéraux ont pu se former à la gestion des alertes Step 1 qui révèlent 3 capacités altérées ou plus, et réalisés en auto-questionnaire ou par les acteurs de l'amont.
En 2024, ce sont 95 alertes qui ont pu être confirmées (passage en Step 2) ou infirmées (sortie du dispositif).

L'évaluation et la généralisation

La loi "Bien vieillir" du 8 avril 2024 a instauré, via son article 9, la mise en œuvre d'un "dépistage précoce et de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées d'au moins soixante ans".

Le comité stratégique national a validé la fin de l'expérimentation Article 51, pour une entrée dans le droit commun, après une phase de transition de 12 mois.

La communication

2024 a également été marquée par la mise à disposition d'une demi-journée par mois d'Elsa Croguennec, Chargée de communication pour accompagner la communication autour du projet ICOPE. Elle a notamment conçu la newsletter bimestrielle.

Perspectives 2024

- Prolonger la dynamique de repérage step 1 et 2 durant la phase de transition
- Finaliser le recrutement pour assurer la coordination régionale
- Préparer l'arrivée d'Icope dans le droit commun en lien avec les partenaires
- Elaborer le parcours patient, suite au repérage des fragilités
- Maintenir la mobilisation des professionnels de santé libéraux
- Continuer à former de nouveaux professionnels
- Continuer l'amélioration de l'outil informatique

En chiffres :

Avec les autres structures régionales

Le Groupement d'Employeur InterURPS

GROUPEMENT D'EMPLOYEURS
interURPS des Pays de la Loire

En vue de dégager du temps aux professionnels des CPTS et de faciliter l'embauche et la gestion des salariés, l'InterURPS a créé en 2019, le Groupement d'Employeurs InterURPS des Pays de la Loire (association loi 1901). Le but de ce Groupement d'employeur est :

- d'aider au recrutement des salariés selon la demande de l'adhérent ;
- de mettre à disposition le salarié à travers une convention de mise à disposition ;
- d'assurer la gestion sociale, financière des emplois (fiches de salaires, mutuelle, prévoyance, entretiens annuels, médecin du travail, évolutions du contrat de travail etc.) ;
- de mettre à disposition du salarié et de la structure adhérente un tableau de suivi de temps des heures effectuées pour aider à gérer le temps de travail ;
- d'organiser le partage d'informations et d'expérience entre les coordinateurs salariés de la région, en lien avec l'association régionale InterURPS et ses partenaires régionaux.

Chaque URPS est partie prenante de l'Association et participe à ce titre, à sa gouvernance.
L'URPS Infirmiers est secrétaire du Groupement d'Employeurs.

L'Association ESP CLAP
(EQUIPES DE SOINS PRIMAIRES COORDONNÉES LOCALEMENT AUTOUR DU PATIENT)

L'URPS Infirmiers soutient et accompagne les IDEL dans leur intégration au sein des nouveaux modes d'exercice. Considérant que la profession infirmière évolue, ses défis sont autant de challenges à relever pour tout simplement exister demain.

L'ESP est une équipe locale constituée au minimum de 2 professionnels de santé choisissant d'assurer leurs activités de soins de premier recours dont 1 médecin généraliste, sur la base d'un projet de santé qu'ils élaborent. Les professionnels se coordonnent autour de leur patientèle commune. Il n'y a pas de structuration juridique nécessaire.

En Pays de la Loire, il existe un dispositif expérimental dénommé l'ESP CLAP, Équipe de Soins Primaires Coordonnée Localement Autour du Patient. L'URPS Infirmiers, avec l'URPS Médecins est à l'initiative de la construction de l'association et reste un membre actif du conseil d'administration.

L'URPS Infirmiers participe à la gouvernance de l'association.

Les URPS Infirmiers de France

Depuis 2019, les URPS Infirmiers de France se réunissent régulièrement dans un objectif d'échanges de pratiques, de mutualisation et de capitalisation d'expériences. En 2024, l'URPS Infirmiers Pays de la Loire a participé à la journée régionale organisée par l'URPS Infirmiers Haut de France.

L'InterURPS Infirmiers France a souhaité se structurer en collectif. Pour cela, une convention a été élaborée et sera signée en 2025.

Perspectives 2025

- Participer au salon infirmiers organisé chaque année à Paris
- Signer la charte entre les URPS et la faire-vivre
- Poursuivre les rencontres et les temps dédiés aux échanges sur nos projets

05. L'ACCOMPAGNEMENT DES INFIRMIERS LIBÉRAUX DANS LEUR QUOTIDIEN

IDEL PRAT, LA BOITE À OUTILS

En 2024, l'URPS Infirmiers, en lien avec la CPAM, a élaboré et publié le cahier des charges du futur site internet Idelprat. L'agence chargée du développement de cet outil a ainsi pu être recrutée.

L'outil final intègrera un module d'aide à la cotation. Pour y aboutir plusieurs étapes intermédiaires sont nécessaires.

Ainsi, l'équipe projet travaille sur les 2 premières étapes qui pourront être rendues publiques dès la fin des travaux. Ces deux étapes portent sur :

- la publication d'articles permettant une meilleure compréhension de la NGAP et de la vie conventionnelle,
- une calculatrice permettant de saisir des cotations et de connaître leur règle de cumul.

Cette première version de la boite à outils sera organisée en 3 parties :

- l'aide à la pratique quotidienne,
- l'aide à la facturation,
- la vie conventionnelle.

La troisième, et dernière étape prévue en 2026 est l'outil final avec le module d'aide à la cotation.

Présentation de la page d'accueil d'Idelprat

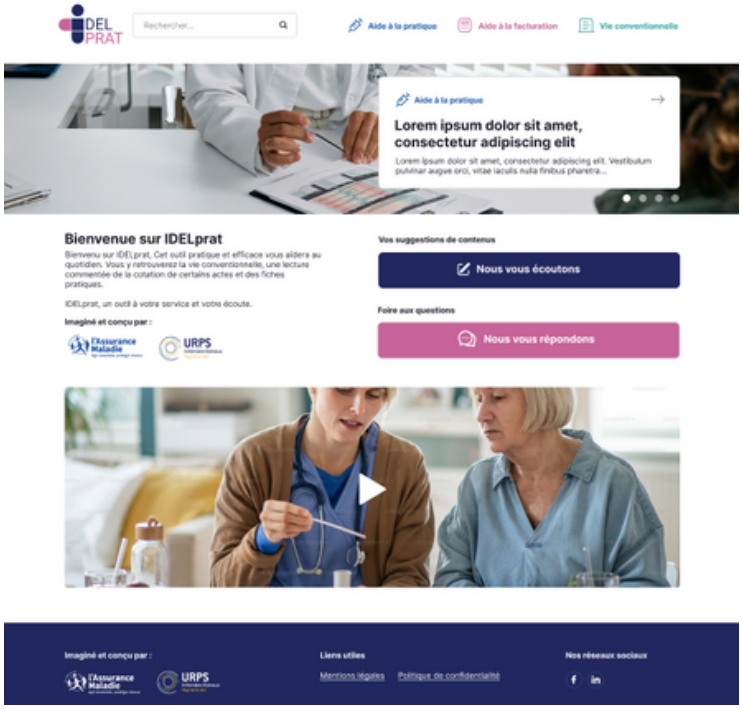

Perspectives 2025

L'objectif pour 2025 sera de publier la première version d'Idelprat, et de travailler, en parallèle sur la version finale qui comprend le module d'aide à la cotation.

INTERPRÉTARIAT

Pour faciliter l'accueil des réfugiés ukrainiens, l'ARS des Pays de la Loire a proposé à l'URPS Infirmiers de financer le service interprétariat, déjà disponible pour les médecins et les pharmaciens. Le service interprétariat, permet aux professionnels de santé d'avoir un traducteur en ligne, spécialisé dans la traduction médicale. Plus de 180 langues sont disponibles. Pour en bénéficier, les infirmiers doivent s'inscrire auprès de l'URPS Infirmiers. Ensuite, un code de connexion à utilisation permanente leur est envoyé. Ce code leur sera demandé à chaque appel.

L'URPS réceptionne la facture mensuelle, et procède au paiement.

En 2024, six infirmiers se sont inscrits à ce service.

Perspectives 2025

Poursuivre la communication auprès des infirmiers libéraux de la région, notamment en valorisant le dispositif lors des webinaires proposés par l'URPS.

NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Le numérique en santé est un sujet sensible pour les infirmiers. Profession prescrite et au coeur de la prise en charge des patients, les infirmiers sont directement impactés par toutes les évolutions. L'URPS Infirmiers propose ainsi un programme d'accompagnement. En 2024, faute de publication des textes permettant le déploiement du Ségur pour les professions paramédicales, le plan d'actions s'est concentré sur :

- La préparation d'un webinaire en lien avec l'URPS Biologistes : les laboratoires de biologie médicale, avec lesquels de nombreux idel ont des conventions de préleveurs, sont entrés dans le Ségur contrairement aux infirmiers libéraux. Des contraintes s'imposent ainsi aux biologistes, et par conséquent aux idel sous convention. Afin de lever ces difficultés de compréhension l'URPS Infirmiers a engagé un travail en lien avec le GCS et l'URPS Biologistes.

- La réalisation d'infographie pour mieux faire connaître les outils numériques disponibles en lien avec le GCS.

Aussi, le Centre Hospitalier de Laval a déployé une solution numérique pour fluidifier les sorties d'hospitalisation et la transmission d'informations entre les professionnels autour d'un patient. Cette solution, déjà disponible pour les médecins et les pharmaciens, va également être ouverte aux infirmiers libéraux du département. Pour cela, des ajustements sont nécessaires. Un groupe d'infirmiers libéraux sera donc recruté pour faire évoluer cette solution numérique puis en être ambassadeur.

Perspectives 2025

- Proposer des webinaires pour faciliter l'interconnaissance entre les biologistes et les infirmiers préleveurs, dans l'attente de la mise en oeuvre du Ségur pour l'ensemble des professionnels de santé
- Accompagner les infirmiers sur le déploiement du Ségur du numérique le cas échéant (pas de calendrier national)
- Publier les fiches crées avec le GCS
- Organiser des groupes de travail May Ville'hop pour adapter la solution numérique et la rendre accessible à l'ensemble des infirmiers libéraux de la Mayenne.

COMMUNIQUER AUPRES DES INFIRMIERS

L'une des missions de l'URPS est d'accompagner les infirmiers dans leur pratique. Pour cela, des communications sont régulièrement adressées aux professionnels.

9 lettres d'informations ont été envoyées sur les sujets suivants :

Les projets portés par l'URPS Infirmiers :

- la diffusion de l'enquête conduite par l'URPS sur l'évolution des pratiques des infirmiers libéraux de la région, les résultats et la publication du plan d'actions qui en découle,
- la publication du Parcours BPCO de Gustave,
- les informations liées aux projets portés par l'URPS Infirmiers : les soins non programmés, l'accompagnement pour le déploiement de "Mon Bilan Prévention", la présentation du service interprétariat, la réalisation et la diffusion d'une vidéo pluriprofessionnelle sur la vaccination en ville, l'accompagnement pour l'expérimentation rédaction des certificats de décès.

Les projets auxquels l'URPS Infirmiers est associée ou les informations transmises par les partenaires :

- présentation du projet Pediaco 2 (URPS Sage-femmes et URPS Pharmaciens),
- publication du livret cybersécurité (InterURPS),
- annuaire des ressources en tabacologie,
- annuaire régional de la télésanté ...

Cette année également, une lettre d'information spéciale sur le bon usage des antibiotiques a été diffusée à l'occasion de la semaine mondiale sur ce thème qui a lieu au mois de novembre.

Perspectives 2025

- Poursuivre la communication engagée
- Restructurer la communication interne
- Organiser des rencontres départementales

AMELIORER LES PRATIQUES

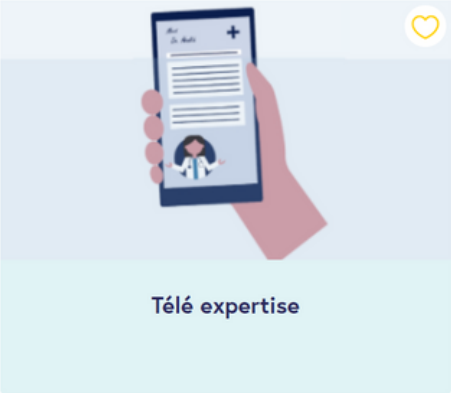

L'enquête à destination des infirmiers a révélé des difficultés de coopération dans le binôme infirmiers/médecins, plus particulièrement sur les prescriptions et les nouveaux usages.
Ainsi, deux axes de travail ont été mis en perspective :

- la publication de deux fiches de bonnes pratiques, disponibles sur la Boite à outils de l'URPS Infirmiers sur :
  - la téléconsultation assistée
  - la téléexpertise
- La publication d'ordonnances type. Ce projet est soutenu par l'Assurance Maladie.

Perspectives 2025

- Elaborer les ordonnances types dans un outil nommé Ordoprat.

TUTORAT

Jusqu'en 2020, l'URPS Infirmiers a travaillé à l'élaboration et à la diffusion d'outils pour guider les infirmiers dans leur mission de tutorat. La communication de ces outils a été percutée par la crise sanitaire et n'a pas pu être menée à la hauteur des prévisions. Il avait également été envisagé de mettre en place une plateforme pour mettre en lien les infirmiers libéraux et les étudiants. Cet outil n'avait pas pu être déployé faute de financement.

L'encadrement des Etudiants en Soins Infirmiers (ESI) par les infirmiers libéraux reste un enjeu majeur. Il permet de proposer des lieux de stage diversifiés et de faire connaitre ce mode d'exercice qui met en évidence l'importance de la prise en charge à domicile.

En septembre 2023, l'IFPS de La Roche-sur-Yon a ouvert des places supplémentaires. Afin que ces futurs professionnels acquièrent un savoir de l'exercice en libéral et qu'ils puissent envisager au mieux leur orientation professionnelle, il est essentiel de leur offrir l'opportunité d'effectuer des stages en cabinet avec des tuteurs formés à l'accueil et à l'encadrement d'étudiants. En ce sens, l'IFPS du CHD de Vendée a identifié le besoin de proposer des stages en libéral aux étudiants de leur département et a pris contact avec l'URPS Infirmiers libéraux.

Le projet proposé par l'URPS Infirmiers a été validé par l'ARS. Il se déploiera sur le département de la Vendée jusqu'au 31 décembre 2025.
En 2024, 20 IDEL se sont inscrits dans le projet dont 7 déjà formés, et 13 qui souhaitent l'être.

ENQUETE A DESTINATION DES INFIRMIERS LIBERAUX DES PAYS DE LA LOIRE

Les pratiques des infirmiers libéraux des Pays de la Loire ont évolué ces dernières années, particulièrement depuis la crise Covid, entrainant ainsi une évolution des attentes auprès de l'URPS. Ainsi, une enquête a été lancée le 28 novembre 2023 portant sur :

- Leur niveau de satisfaction sur les conditions actuelles d'exercice ;
- Leur organisation ;
- Leur connaissance de l'URPS et leur participation aux projets ;
- Leurs attentes pour les 2 prochaines années ;
- Un focus communication

Cette enquête a été clôturée en janvier 2024. Les résultats ont permis d'élaborer le plan d'action pour 2024/2026.
Les résultats et le plan d'action ont été publiés en 5 focus, présentés ici :

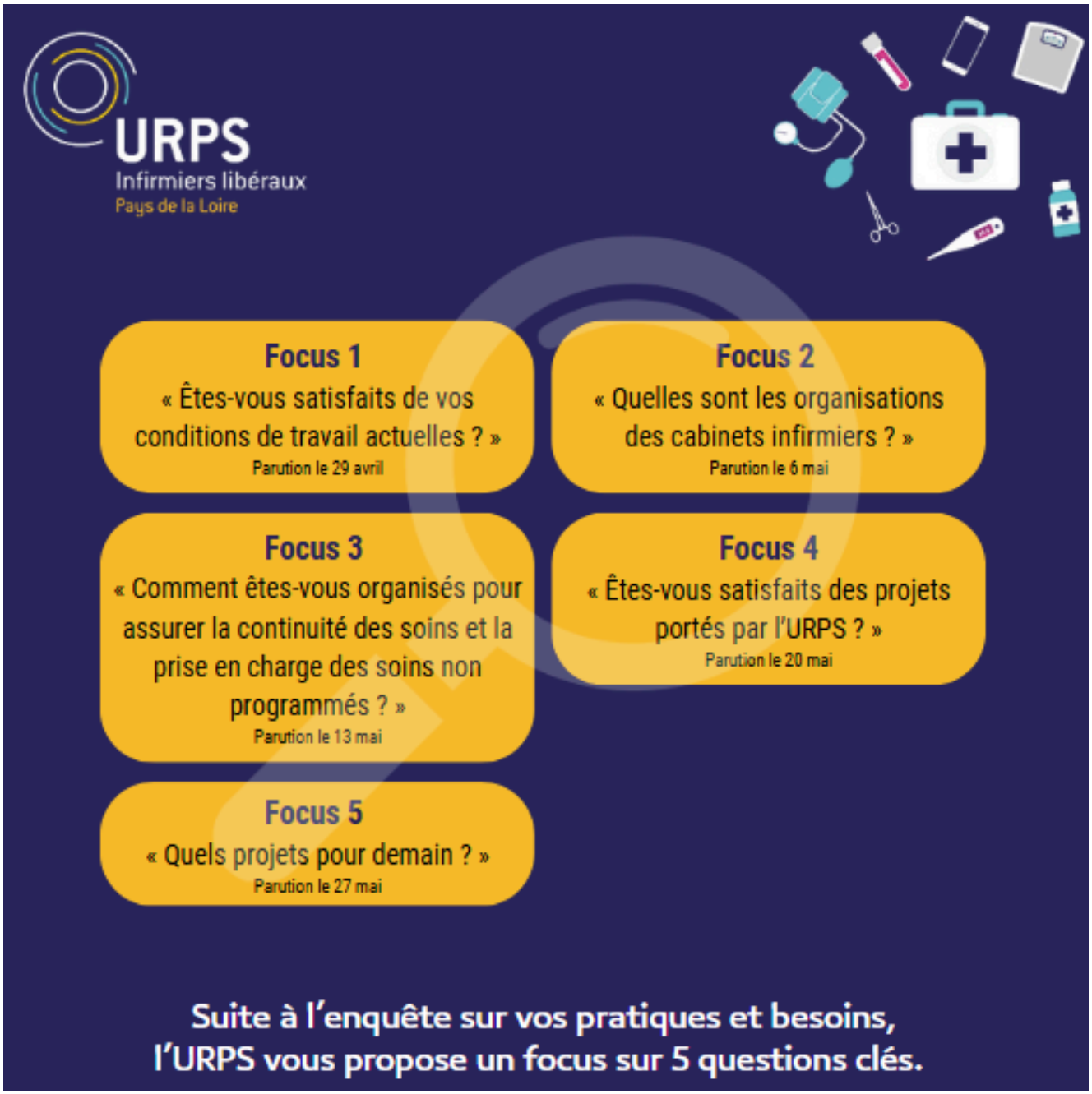

URPS Infirmiers libéraux Pays de la Loire

Enquête sur les pratiques et besoins des infirmiers libéraux, focus sur 5 questions clés

1/5

« Êtes-vous satisfaits de vos conditions de travail actuelles ? »

Note moyenne dans les Pays de la Loire : 3,1/5

LE NIVEAU DE SATISFACTION DIMINUE

selon la durée d'exercice...

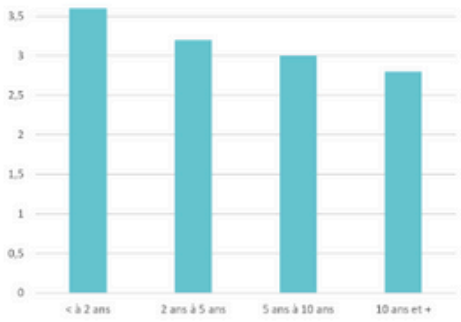

...et de l'organisation du temps de travail

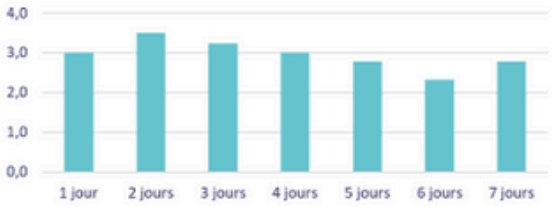

- Le niveau de satisfaction diminue en fonction de la durée d'exercice. Il passe de **3,6/5 pour moins de 2 ans d'exercice** à **2,7/5 pour plus de 10 ans d'exercice**.
- Le niveau de satisfaction des infirmiers libéraux travaillant **4 jours est de 3,3/5** pour une **amplitude horaire comprise entre 7 et 11h**.
- Le niveau de satisfaction des infirmiers libéraux travaillant **6 jours est de 2,3/5**.

LES RAISONS PRINCIPALES DE CETTE INSATISFACTION...

La **rémunération**, la **forte charge de travail** et le **manque de reconnaissance** sont largement évoqués par les répondants comme raisons de leur insatisfaction.

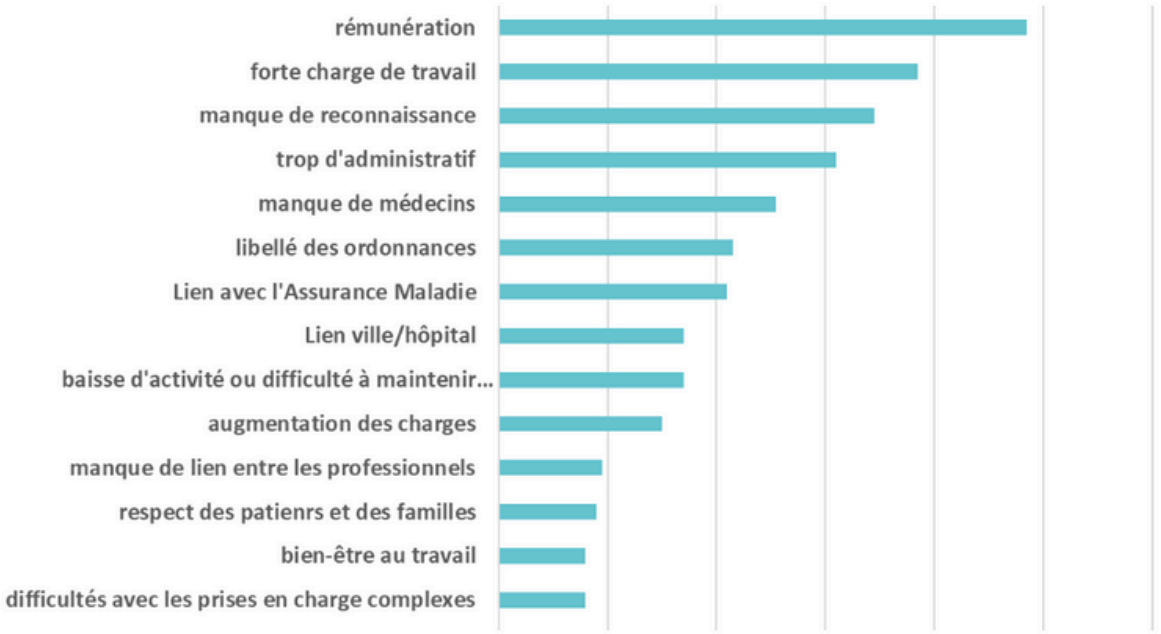

- La **lourdeur administrative** qui comprend l'obtention des ordonnances dûment rédigées ;
- L'**augmentation des charges** sans augmentation significative des rémunérations ;
- La **densité des tournées** ;

sont **3 motifs majeurs d'insatisfaction** et de difficulté mentionnés tout au long de l'enquête.

Une infirmière libérale résume ses difficultés ainsi : « *Nous sommes suffisamment en nombre pour avoir des jours de repos de qualité. Par contre, les conditions de prise en charge sont assez inégales d'un patient à l'autre : manque de médecin référent, ordonnances pour la pharmacie souvent inadaptées donc besoin de les reprendre et d'organiser le matériel, les convocations pour les rdv de contrôles sont souvent oubliées donc on doit de plus en plus appeler si le patient n'est pas acteur de sa prise en charge, le temps administratif reste toujours aussi lourd et non rémunéré* ».

« Quelles sont les organisations des cabinets infirmiers ? »

La région Pays de la Loire compte 90 infirmiers pour 100 000 habitants contre 146 pour 100 000 habitants à l'échelle nationale. Cette faible densité d'infirmiers libéraux ligériens a des impacts sur l'organisation des cabinets et la charge de travail.

Combien de séances de soins réalisez-vous par jour (domicile et cabinet) ?

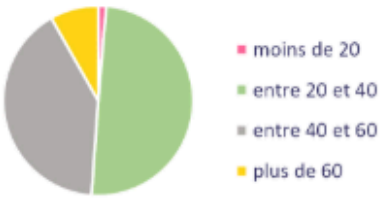

49% des répondants indiquent réaliser entre 20 et 40 soins par jour et 41% réalisent entre 40 et 60 soins par jour.

Prenez-vous une pause dans votre journée ?

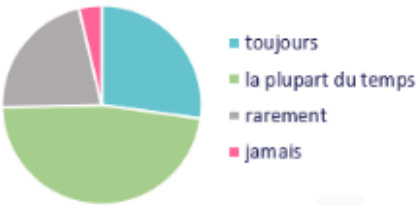

De nombreux infirmiers indiquent avoir des tournées denses et longues. Ainsi, 4% d'entre eux, ne prennent pas de pause pendant leur journée et 22% indiquent en prendre une rarement.

Les infirmiers qui parviennent à prendre un temps de pause le font en début d'après-midi, mais les disparités des horaires sont importantes et ne permettent pas de dégager une tendance globale.

LE PROFIL DES CABINETS DES INFIRMIERS AYANT RÉPONDU

Nombre de jours et d'heures travaillés

- Plus de 50% des répondants déclarent travailler 4 jours par semaine (samedi et dimanche inclus) ;
- 10% travaillent 6 à 7 jours par semaine.

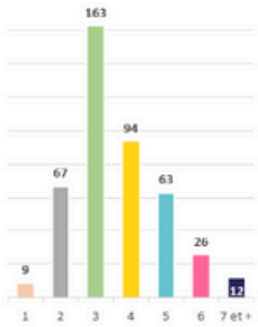

- Les amplitudes horaires sont variables mais 64,5% des répondants travaillent 11h et plus ;
- Seulement moins de 10% des infirmiers travaillent moins de 9h par jour travaillé.

- Plus de la moitié des répondants travaillent dans un cabinet de 3 à 4 infirmiers libéraux ;
- 17,4% des répondants sont dans un cabinet composé de 2 infirmiers libéraux maximum.

À noter : les infirmiers libéraux exerçant seuls n'ont pas mis en évidence de difficultés liées au recrutement ou au manque de temps par exemple.

NB : il existe un biais dans l'enquête puisqu'aucune question ne portait sur les IPA. Au moins une des infirmières exerçant seule dans son cabinet est une IPA.

LA PATIENTÈLE DES INFIRMIERS AYANT RÉPONDU

Les principales prises en charge effectuées

- Les prises en charge ponctuelles ;
- Les prises en charge post-chirurgie ;
- Les patients chroniques.

En revanche, des difficultés sont mentionnées par les infirmiers libéraux pour les personnes âgées en perte d'autonomie et les personnes avec troubles psychiatriques. Ces prises en charge nécessitent du temps et/ou une prise en charge administrative lourde.

2 EXEMPLES DE JOURNÉE TYPE

1 Témoignage d'une infirmière du Maine-et-Loire

Cabinet de 3 infirmiers, en MSP, secteur urbain

> La tournée du matin commence à 5h45 et se termine autour de 14h pour une moyenne de 35 patients. Puis gestion administrative (appel des médecins, familles des patients, réajustement des ordonnances sur le logiciel, passage à la pharmacie pour les patients déments et isolés...). Ensuite, reprise de la tournée du soir à 16h et fin vers 19h30-20h pour une moyenne de 15 patients puis travail administratif (transmissions, dossier de soins papiers...) jusqu'à 22h.

2 Témoignage d'une infirmière de Mayenne

Cabinet de 2 infirmiers, en CPTS, secteur péri-urbain

> La tournée du matin s'effectue de 6h15/30 à 13h30/14h et celle du soir de 17h à 19h. Entre les deux : enregistrer les ordonnances, planifier la journée du lendemain, prévoir les renouvellements d'ordonnances, des ententes préalables et des BSI, gérer la facturation, les rejets, les appels et prises de RDV...

« Comment êtes-vous organisés pour assurer la continuité des soins et la prise en charge des soins non programmés ? »

96,6% des infirmiers qui ont pris part à l'enquête déclarent prendre en charge des soins non programmés. Plus de 80% prennent en charge les soins non programmés sur demande de l'entourage, du médecin traitant ou d'un médecin régulateur.

LA CONTINUITÉ DES SOINS

Votre cabinet est-il joignable 24/24 pour vos patients ?

Quelles sont les solutions proposées par ces cabinets ?

- Message vocal qui invite les patients à contacter le 15 en cas d'urgence ;
- Message vocal « *répondeur accessible de 20h à 7h. Relève des messages à 7h. Astreinte nocturne si chimiothérapie* » ;
- Disponibilités uniquement pour les patients sous perfusion « *de manière exceptionnelle quand on est d'astreinte pour une chimiothérapie à domicile ou palliatif* » ;
- Organisation en équipe ou avec un cabinet de nuit.

Quelle est la fréquence des sollicitations des cabinets sollicités entre 22h et 7h (dont HAD) ?

LA PRISE EN CHARGE DES SOINS NON PROGRAMMÉS

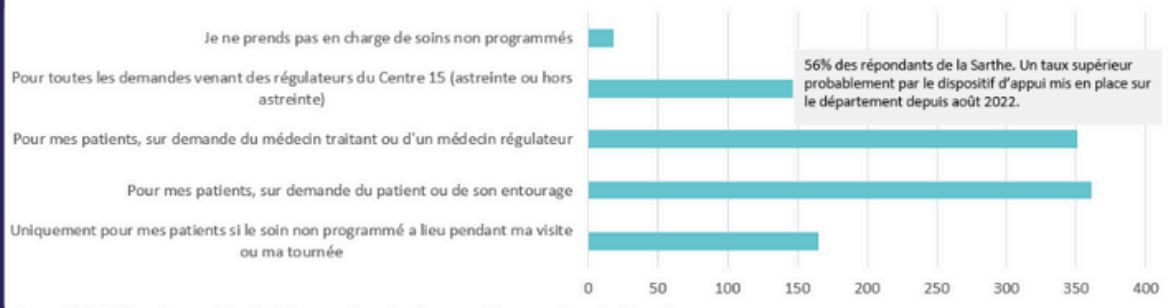

Les SNP font partie intégrante de la pratique des infirmiers.

82% des infirmiers prennent en charge des SNP pour leurs patients, à leur demande, ou à la demande de l'entourage.

80% prennent en charge leurs patients sur demande du médecin traitant ou du médecin régulateur.

Bien qu'il s'agisse d'une pratique récente, 34% des infirmiers prennent en charge des SNP pour toutes les demandes émanant du Centre 15. Cette proportion s'élève à 55% des répondants de la Sarthe. Ce taux plus élevé est à mettre en lien avec le projet SNP déployé sur le département depuis août 2022.

L'URPS Infirmiers a conduit 3 expérimentations d'organisation de la profession pour structurer une réponse aux Soins Non Programmés.

Le dispositif sarthois propose une organisation pour répondre à la demande de prise en charge des soins non programmés :

- en soirée et le week-end : sous forme d'astreinte
- en journée en semaine : contact d'un infirmier de proximité + cotation plancher (AMI 5.6)

Ce dispositif apprécié par les idel et le Centre 15 s'étend aux autres départements de la Région. Sur la Loire-Atlantique, des dispositifs similaires ont été déployés sur des courtes périodes, principalement en période estivale. Le faible nombre d'appels vers les infirmiers a été décévant pour les volontaires.

« Êtes-vous satisfaits des projets portés par l'URPS ? »

La satisfaction globale des répondants ayant déclaré avoir participé aux projets portés par l'URPS s'élève à 3,1/4

Les répondants soulignent la qualité des actions proposées par l'URPS. Cependant, une meilleure communication et visibilité des actions et des projets doit être recherchée.

Avez-vous participé aux projets de l'URPS ?

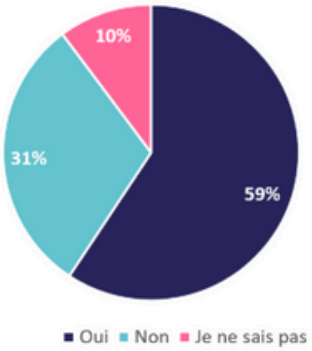

59% des infirmiers libéraux ayant répondu ont participé à des actions portées par l'URPS.

Ce taux est de 64% des infirmiers libéraux en exercice coordonné, contre 44% des infirmiers libéraux hors exercice coordonné.

- 36% des infirmiers n'ont pas pu participer aux actions portées par l'URPS car ils « *n'avaient pas de temps à accorder en plus de leur charge de travail* ». Cette proposition monte à 50% des citations pour la Vendée et de la Mayenne ;
- 26% n'avaient pas connaissance des projets proposés.

À noter également en Sarthe :

- Pour près de 18% des répondants, le motif invoqué est : « *Je suis nouvellement installé en libéral, je découvre l'URPS* ». Cette plus forte proportion sur le département concorde avec les données de la CPAM (+19,9% d'infirmiers libéraux entre 2019 et 2022 sur le département, soit la plus forte progression de la région). Ce taux ne dépasse pas 4,7% sur les autres départements.

LE NIVEAU DE SATISFACTION SUR LES PROJETS PORTÉS

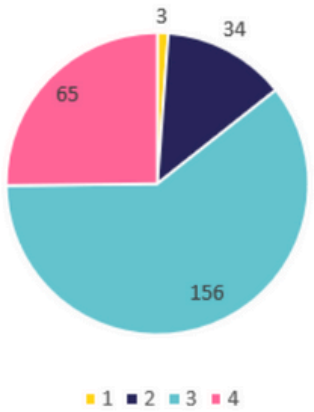

1 : Peu satisfaits
4 : Très satisfaits

***NB** : Aucune réponse qualitative n'a été apportée par les 3 IDEL ayant noté leur satisfaction 1/4.*

- La **qualité des actions** proposées par l'URPS est **soulignée** par les répondants qui indiquent que les projets sont « *adaptés à nos actions* », « *en lien avec mes problématiques d'exercice* », « *valorisent notre métier* » ;
- Les **projets qui ont rencontré le plus de satisfaction** sont : la création des ESP CLAP, les soirées et rencontres thématiques, les services tels que la Boite à outils, les actions conduites pendant le Covid, et l'appui des infirmiers libéraux au Centre 15, plus particulièrement sur le département de la Sarthe.
- Cependant, des **efforts de communication et de visibilité** des actions et des projets doivent être déployés. Plusieurs infirmiers libéraux indiquent ne pas avoir connaissance des actions de l'URPS (au-delà des actions liées au Covid-19)
- La **disponibilité des infirmiers est parfois un frein mentionné pour leur participation aux projets** « P*as toujours facile de me libérer* ».
- Trois citations indiquent également une absence de lien avec la pratique, ou de mise en pratique.

Citation d'une infirmière des Pays de la Loire

> Les actions proposées ont de bonnes intentions mais actuellement, le métier traverse une crise, et de mon point de vue les priorités sont à mettre sur des actions d'harmonisation de la NGAP, d'accompagnement pour facturer harmonieusement… Je rêve d'infirmiers ressources que l'on pourrait appeler pour échanger sur nos difficultés.

« Quels projets pour demain ? »

LA COORDINATION

Coordination entre les acteurs de la ville et de l'hôpital, coordination entre les professionnels de santé de ville… La coordination semble être la priorité des répondants.

L'obtention des prescriptions de soins, ou la qualité de la rédaction des prescriptions est un levier identifié. En parallèle, les infirmiers souhaitent avoir une meilleure compréhension de la facturation des actes et un accompagnement pour les nouveaux actes…

Quels projets vous aideraient dans vos pratiques ?

Plusieurs projets sont en cours d'élaboration, seriez-vous intéressés pour recevoir des informations dédiées et en savoir plus ?

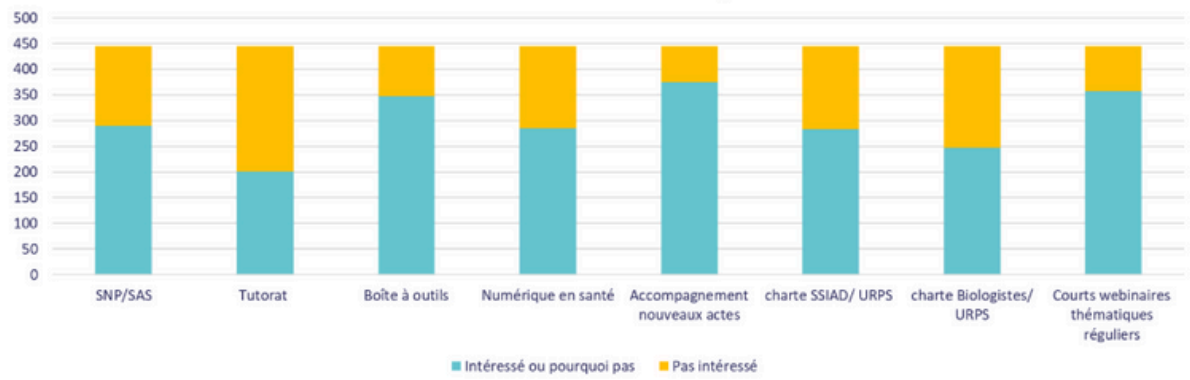

L'**accompagnement sur les actes et la NGAP** intéresse particulièrement les infirmiers libéraux qui rencontrent des difficultés de lisibilité de la NGAP infirmiers, réputée complexe. Cet accompagnement est souhaité sur l'ensemble des actes avec un **intérêt majeur pour faciliter l'appropriation des nouveaux actes** : « *Être accompagné sur les nouveaux actes reconnus : prescription vaccination, accompagnement à la prise médicamenteuse en cas de changement de traitement…* ».

Plusieurs axes ont également été évoqués par les répondants :

- **Améliorer la coordination** entre les professionnels de ville, ainsi que le **lien ville/hôpital** ;
- Améliorer la qualité de rédaction des ordonnances ;
- Développer des projets en permettant un **accès direct** aux infirmiers libéraux pour faciliter le parcours du patient. Des exemples sont cités tels que :
  - La réalisation d'un « *bilan pour un patient que nous ne trouvons pas en forme…. ce qui permettrait de le prélever immédiatement et d'avoir les résultats dans la journée pour aiguiller la prise en charge médicale* » ;
  - « *L'accès direct des patients présentant une plaie* » ;
  - « *Développer une réelle autonomie professionnelle, toujours en collaboration étroite avec les médecins et pharmaciens afin de répondre plus efficacement aux demandes de soins* »

Des infirmiers libéraux souhaiteraient également **être mieux identifiés dans le champ de la prévention** : « *Davantage missionner les infirmières sur des missions de prévention* »

L'organisation de rencontres entre pairs

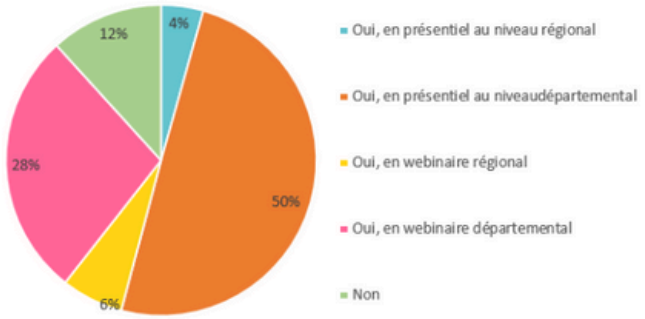

78% des infirmiers sont intéressés pour **se rencontrer au niveau départemental** dont 50% en présentiel. Ce niveau semble pertinent, tant pour la **proximité entre les participants** que pour la **cohérence avec l'échelon actuel de déploiement des politiques en santé publique**.
Ces rencontres seraient complémentaires avec des webinaires thématiques qui permettraient d'accompagner les infirmiers libéraux dans leur pratique.

URPS Infirmiers libéraux Pays de la Loire

PLAN D'ACTIONS DE L'URPS INFIRMIERS PAYS DE LA LOIRE 2024/2026

FAIRE RECONNAITRE L'URPS COMME UN EXPERT DE LA PROFESSION SUR LES MISSIONS CONFIÉES

- Accompagner les acteurs locaux : collectivités locales, CPTS… — À partir de mi-2024
- Engager des travaux avec les représentants des usagers — À partir de mi-2024
- Proposer un appui aux IDEL pour les accompagner dans leurs missions — Engagé

FAIRE RECONNAITRE LE RÔLE DES IDEL ET DES NOUVEAUX PARCOURS

- Structurer la communication pour valoriser la place de l'IDEL et l'inclure dans le déploiement des nouveaux parcours — Démarche initiée en 2024 Poursuite de l'action en 2025
- Mobiliser les IDEL volontaires pour assurer une réponse aux Soins Non Programmés (SNP) — Lancement opérationnel en 2024 Généralisation en 2025
- Valoriser le rôle des IDEL dans le futur service public départemental de l'autonomie (SPDA) — Travaux préfiguration en 2024 Déploiement en 2025

ACCOMPAGNER LA MONTÉE EN COMPÉTENCES DES IDEL EN FACILITANT ET EN SÉCURISANT LEUR PRATIQUE

- Développer une nouvelle boite à outils pour les IDEL en collaboration avec l'Assurance Maladie — Fin 2024
- Poursuivre les travaux autour de l'HAD notamment sur l'accompagnement en fin de vie — Dès 2024
- Développer des outils permettant de faciliter la relation entre les infirmiers et les médecins — Livraison début 2025
- Accompagner les infirmiers sur le développement du numérique en santé — Dès 2024
- Reconnaître le statut de tuteur de stage et valoriser leur rôle d'encadrement — Lancement 85 : septembre 2024

06. VALORISER LES INFIRMIERS ET LEUR RÔLE EN SANTÉ PUBLIQUE

VACCINATION

La vaccination est l'un des sujets majeurs en prévention santé pour les infirmiers libéraux. Aussi, suite à l'extension des compétences vaccinales, l'URPS a contribué au travaux du groupe de travail régional piloté par l'ARS dont l'objectif était de conduire des actions permettant l'appropriation de ces nouvelles compétences par l'ensemble des professionnels de santé concernés.
En parallèle, l'URPS infirmiers a été sollicitée par le CRATB (Centre Régional en Antibiothérapie des Pays de la Loire) pour participer à une vidéo sur le thème "Vaccination Grippe/COVID-19 Pluripro en ville", en lien avec l'URML, l'URPS Pharmaciens et l'URPS Sage-femmes.

VACCINATION GRIPPE/COVID-19 PLURIPRO EN VILLE

ACCOMPAGNEMENT AU DEPLOIEMENT DES BILANS PREVENTION

Prévu dans la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2023, « Mon Bilan Prévention » est un dispositif proposant 4 rendez-vous médicaux gratuits à différents âges de la vie pour faire un point général sur sa santé.

Ces bilans peuvent être proposés par 4 professions de santé, dont les infirmiers, sans aucune formation supplémentaire obligatoire. Pour aider au déploiement de ces bilans prévention, le Ministère de la santé et l'Assurance Maladie ont proposé des ressources documentaires, dont des capsules vidéos.
En parallèle, l'URPS Infirmiers a proposé 2 webinaires (en octobre et en décembre), pour permettre aux infirmiers de s'approprier le dispositif. A cette occasion, 3 infirmières libérales ont pu témoigner et faire un retour sur leur pratique.

Au total, 240 infirmiers libéraux des Pays de la Loire se sont connectés à ces deux webinaires.

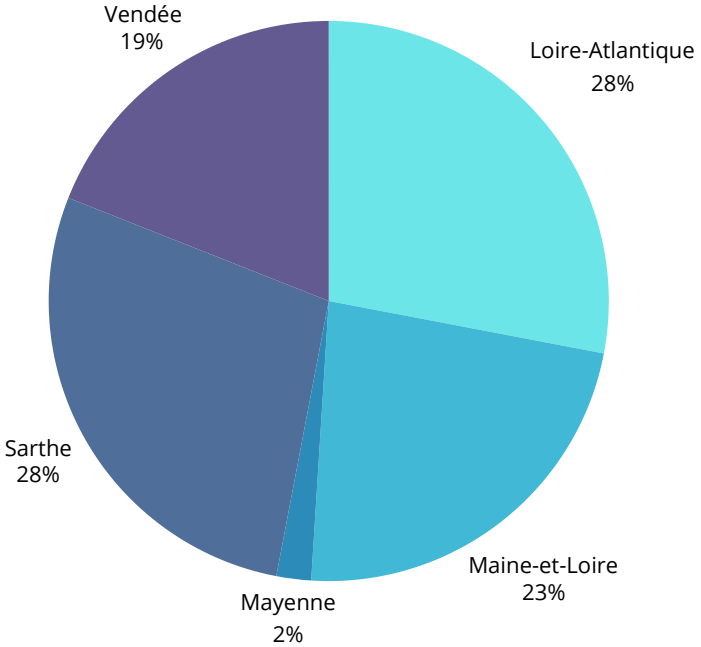

95,3% des répondants au questionnaire de satisfaction ont été satisfaits des webinaires proposés. Le format court (40 minutes) était adapté pour 86% des répondants. 14% des répondants ont estimé que ce format était trop court.

Ce webinaire est disponible en replay.

En parallèle, une fiche pratique a été publiée dans la boîte à outils de l'URPS Infirmiers.

ANTIBIORESISTANCE

La stratégie nationale de prévention des infections et antibiorésistance 2022-2025, pilotée par l'ARS en région Pays de la Loire, prévoit :

- l'acquisition et le maintien d'un socle de connaissances sur les infections :
  - connaissances générales,
  - prévention de la transmission croisée,
  - prévention des infections liées aux actes invasifs,
  - vaccination,
  - mécanismes d'apparition et de transmission de l'antibiorésistance,
  - grands principes de bon usage des antibiotiques.

- le renforcement de la prévention des infections et de l'antibiorésistance auprès des professionnels de santé tout au long du parcours de santé du patient.

Appuyée par le CRATB et la Mission PRIMO, l'ARS Pays de la Loire a mis en place un Comité de Pilotage dans le but de décliner de manière opérationnelle les objectifs de la stratégie. Les URPS ont été invitées à rejoindre ce COPIL.

Ces Unions ont aussi validé la mise en place des actions à destination de leurs professionnels de santé pour sensibiliser, outiller et renforcer leurs connaissances autour du bon usage des antibiotiques. Ces actions ont vocation à évoluer en fonction des besoins des professionnels et des demandes des membres du Comité de pilotage.

Perspectives 2025

- Organisation de webinaires sur les sujets identifiés par les professionnels
- Mise à disposition de ressources ou création de fiches
- Communiquer plus largement sur l'ensemble des ressources disponibles

EXPERIMENTATION REDACTION DES CERTIFICATS DE DECES PAR LES INFIRMIERS

L'expérimentation autorisant les infirmiers à signer des certificats de décès a été lancée en 2 temps.
Dans un premier temps, seuls les infirmiers exerçant dans les 6 régions identifiées ont été autorisés à établir des certificats de décès. Dans un second temps, à compter de la parution du décret n° 2024-375 du 23 avril 2024 modifiant le décret n° 2023-1146 du 6 décembre 2023, l'expérimentation a été généralisée à l'ensemble du territoire.

L'URPS Infirmiers est partenaire de l'Ordre Infirmiers pour la mise en oeuvre de cette expérimentation. L'URPS a plus particulièrement en charge l'indemnisation des infirmiers libéraux formés et déclarés comme effecteurs grâce au soutien de l'ARS. A ce titre, l'URPS a été associée aux réunions de préparation du déploiement, aux webinaires de présentation du dispositif et aux réunions bilan.

En 2024, 139 infirmiers libéraux ont été formés et indemnisés.